

AGENT D'ELEVAGE AVICOLE H/F

Autres dénominations : Agent d'élevage de basse-cour, Agent technique avicole

Filières liées : Productions animales

Fiche métier sur AgrOrientation : <https://agrorientation.fr/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/agent-d-elevage-avicole-hf>

Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Produire, fabriquer

Se déplacer souvent, bouger, aller sur le terrain

Animaux

Fournitures, machines et matériels agricoles, nouvelles technologies

L'agent d'élevage avicole prépare les bâtiments et les équipements en fonction du planning établi par le chef d'exploitation :

- En vue du vide sanitaire préalable à l'accueil des poulets, il nettoie, désinfecte éventuellement au moyen d'un turbo-émulateur, désinsectise et dératise les installations (bâtiments, mangeoires, « picorettes »...).
- Il installe le paillage et les différents équipements et, si besoin, effectue une rotation des cabanes entre les différents sites.
- Il s'assure des conditions d'ambiance en vue d'obtenir une température optimale lors de l'arrivée des volailles, puis s'assure du bon réglage de la ventilation.

L'agent d'élevage avicole accueille les volailles en limitant les causes de stress, assure une surveillance, accrue en période de démarrage, et réalise les opérations d'alimentation :

- Il met en place les animaux dans les salles ou les cabanes en respectant la densité prévue.
- Selon le type d'alimentation (démarrage, croissance ou finition), il distribue dans les caisses et les mangeoires, les rations calculées par le technicien avicole.
- Il règle le niveau d'accès des caisses selon la taille des animaux.
- Il surveille le comportement et les mouvements des animaux, ainsi que la consommation d'eau et d'aliments.

L'agent d'élevage avicole participe également en production de volailles de chair à la capture des animaux ou, en production d'œufs, au ramassage de ces derniers.

Conditions d'exercice

L'agent d'élevage avicole travaille dans un élevage de volailles (poulets, canards, dindes, pintades...) destinées à l'alimentation, à la production d'œufs de consommation ou à la reproduction. Il exerce sous l'autorité d'un responsable d'élevage ou du chef d'exploitation.

Son environnement et ses tâches varient fortement selon le type d'élevage (élevage intensif ou fermier), les modalités de production (élevage hors-sol ou en plein air) ou l'objet de l'élevage (œufs, viandes ou vente de poussins).

Ses horaires sont en partie soumis aux conditions climatiques et au rythme des saisons.

Compétences et qualités

L'agent d'élevage avicole dispose de connaissances sur le développement de l'animal. Il maîtrise les composantes de l'état sanitaire d'un élevage et peut ainsi détecter d'éventuelles maladies ou réaliser les opérations de désinfection.

Il maîtrise la manipulation des animaux et connaît les méthodes d'alimentation. Surtout, il dispose de bonnes aptitudes à l'observation (état de santé de l'animal, réglage du chauffage, qualité de l'alimentation, fuites d'eau...).

Perspectives d'évolutions

Après l'acquisition de connaissances complémentaires en technique et en gestion, l'agent d'élevage avicole pourra envisager un poste de responsable d'élevage avicole ou technicien avicole.

En savoir plus

Consulter : la fiche ROME sur www.francetravail.fr

Contacter : Institut technique de l'aviculture – ITAVI - www.itavi.asso.fr

Fiche présentée par



Pour tout complément d'information, contactez : contact@agrororientation.com